



AERWIPGOETGHEBEUR

Plantation après fauche et exportation de la renouée

La renouée du Japon est une plante exotique, introduite au début du siècle en Europe et qui s'est propagée de manière très importante, notamment en bordure des cours d'eau aux berges dont le substrat est grossier et filtrant.

Ces peuplements denses monospécifiques, installés sur des berges remaniées où la végétation ligneuse a été fragilisée ou supprimée, posent différents problèmes :

- difficulté de réinstallation ou de régénération de la ripisylve (forêt de bord de berge),
- accès au cours d'eau,
- banalisation biologique.

Il convient de relativiser ces désagréments qui restent du même ordre que ceux occasionnés par les bandes d'orties poussant au bord des cours d'eau eutrophes de plaine.

Compte tenu de la puissance invasive de cette espèce et de la très forte contamination des zones potentiellement favorables, il est illusoire d'envisager de se débarrasser complètement et rapidement de la renouée. Une simple lutte contre l'espèce, sans occuper derrière la place laissée libre, se soldera rapidement par une réinstallation du végétal.

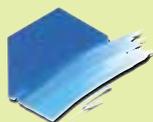
La reconstitution de ripisylves diversifiées, composées d'espèces autochtones adaptées au cours d'eau est un excellent moyen de limiter, voire d'éliminer la présence de la renouée du Japon, tout en reconstituant une diversité biologique favorable au fonctionnement du cours d'eau.

Des travaux de grande ampleur ont permis de vérifier que l'implantation de ripisylves (arbres et arbustes) est parfaitement concluante, y compris au sein de massifs de renouées très denses.



AERWIPGOETGHEBEUR

Plants 1 an après plantation, entretien régulier des renouées les plus proches



Agences de l'Eau

Site "Eau France"
<http://www.eaufrance.tm.fr/>

ADOUR-GARONNE
90, rue du Férétra
31078 TOULOUSE CEDEX 4
Tél : 05 61 36 37 38
Fax : 05 61 36 37 28

ARTOIS-PICARDIE
200, rue Marceline
B.P. 818 - 59508 DOUAI CEDEX
Tél : 03 27 99 90 00
Fax : 03 27 99 90 15

LOIRE-BRETAGNE
Av. Buffon - B.P. 6339
45063 ORLÉANS LA SOURCE CEDEX 2
Tél : 02 38 51 73 73
Fax : 02 38 51 74 74

RHIN-MEUSE
Rozérieulles - B.P. 30019
57161 MOULINS-LES-METZ CEDEX
Tél : 03 87 34 47 00
Fax : 03 87 60 49 85

RHÔNE-MÉDITERRANÉE-CORSE
2-4 allée de Lodz
69363 LYON CEDEX 07
Tél : 04 72 71 26 00
Fax : 04 72 71 26 01

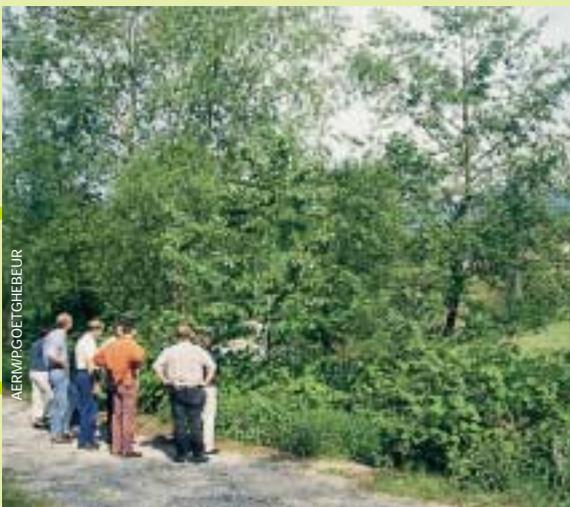
SEINE-NORMANDIE
51, rue Salvador Allende
92027 NANTERRE CEDEX
Tél : 01 41 20 16 00
Fax : 01 41 20 16 09

Bureau des Agences de l'Eau à
Bruxelles
Avenue des Arts 53
B 1000 - BRUXELLES
Tél : 00 322 545 11 64
Fax : 00 322 545 11 65



AERWIPGOETGHEBEUR

Plantations effectuées il y a 5 à 6 ans



AERWIPGOETGHEBEUR

Cette opération sera accompagnée pendant deux à trois ans d'une fauche des renouées, une à trois fois par saison végétative, afin de permettre aux jeunes plants ligneux d'émerger du massif de renouées. Ensuite, la plantation prend le dessus et assure naturellement sa régénération.

L'utilisation d'un traitement phytosanitaire apporte peu d'intérêt et reste source de risque. En effet, pour être très efficace, le traitement doit être répété plusieurs fois et accompagné de fauches avant d'éradiquer temporairement les renouées et de pouvoir envisager des plantations.

En outre, le produit utilisable (le glyphosate) n'est pas du tout sélectif et les risques de disparition des jeunes

plants et arbustes importants conduisent à l'inverse de l'effet recherché.

La pertinence d'un recours à un traitement chimique reste limitée et ne devient réellement justifiée que dans des cas très particuliers de terrains fraîchement remaniés, vierges de végétation ligneuse.

La technique à privilégier dans la quasi totalité des cas est donc de renaturer les berges dénudées ou très dévégétalisées en replantant en espèces diversifiées, avec fauches d'entretien des renouées. Cette gestion permet de gérer une partie des problèmes observés mais ne résout pas complètement les problèmes d'accès.

Il est important de réaffirmer qu'il est certainement plus "sage" de gérer cette nouvelle contrainte plutôt que de prétendre éradiquer la renouée du Japon au risque de fortement banaliser les bords de cours d'eau.

Enfin, la priorité actuellement doit être avant tout de maintenir en l'état les bords des cours d'eau présentant une bonne diversité biologique afin de limiter l'invasion de l'espèce.